



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 décembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie LORENTE
Messieurs Philippe BOUCHE, Bruno CRISTOL, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE, Alain SICILIANO.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Alain BUCHACA, Gilles VICENTE, Béatrice TEROL, Daniel GALTIER représentant Philippe BOUCHE, Jean-Baptiste GELLY représentant Joël RIES

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

240-2023 : Compte rendu des décisions du Président

Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

139-2023 Déplacement d'un candélabre chez un particulier – ZAE ROUJAN

VU la nécessité de déplacer un candélabre posé par erreur chez un particulier dans la ZAE de ROUJAN,

VU le devis le mieux disant établi par la société SEEP sise Z.A. Mas de Klé à FRONTIGNAN (34110) d'un montant de 1 194.00 € HT soit 1 432.80 € TTC, comprenant la dépose et la repose du candélabre incluant l'alimentation de celui-ci,

Le Président DECIDE de valider le devis de la Société SEEP sise Z.A. Mas de Klé à FRONTIGNAN (34110) pour un montant de 1 194.00 € HT soit 1 432.80 € TTC.

140-2023 : Prestation de services – Contrôles ANC

Vu la délibération du Conseil communautaire n°142-2023 du 10 juillet 2023 approuvant le passage de l'Assainissement Non Collectif en Régie dès la fin du contrat de délégation de service public à savoir le 23 octobre 2023.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°183-2023 du 25 septembre 2023 approuvant les tarifs du SPANC à compter du 24 octobre 2023

VU la nécessité de bénéficier de prestations de services jusqu'au 31 décembre 2023 en raison de l'absence de personnel qualifié

Après consultation, VU la proposition de la SAUR

ARTICLE 1 :

Le Président DECIDE de valider les tarifs des prestations de services de la Société SAUR dont le siège social est à 11, chemin de Bretagne, 92442 ISSY LES MOULINEAUX

Contrôle de conception : 90.14 € HT

Contrôle de réalisation 124.80 € HT

Contrôle périodique : 97.07 € HT

Diagnostic initial : 108.16 € HT

Contre visite : 97.07 € HT

Diagnostic Vente : 138.67 € HT

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget SPANC de l'exercice 2023.

141-2023 Attribution mission topographie - Traitement AEP et raccordement Puimisson-Puissalicon

VU la délibération 008-2023 du 30 janvier 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation pour les missions connexes et travaux de l'opération de traitement des eaux et du raccordement de la commune de Puissalicon via Puimisson.

VU la consultation lancée par notre Maitre d'œuvre pour la mission topographie

VU les offres reçues ci-après et le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet GAXIEU, Maitre d'Œuvre de l'opération,

	SUD GEO	LUSINCHI	ROQUE
MISSION TOPOGRAPHIE	13 000,00 €	7 500,00 €	11 000,00 €

Il est proposé de retenir pour la mission topographique l'entreprise LUSINCHI domiciliée 7 impasse Joseph Barriere – 34500 BEZIERS – SIRET N° 501 140 925 00014 pour un montant de 7 500 € HT

Le Président DECIDE de retenir l'offre la moins disante telle qu'énoncée ci-dessus

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Eau de l'exercice 2023.

142-2023 Spectacle pour la saison culturelle 2024 du service culturel de la Communauté de communes les Avant-Monts

Vu la proposition de la compagnie « *Machin Chouette* », concernant le spectacle « *Michel et Yvette* », pour 1 représentation le samedi 16 mars 2024, lors du premier semestre de la saison culturelle organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 1474 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la compagnie « *Machin Chouette* » – 5 Rue Lucien Salette – 34200 SETE, d'un montant de 1474,00 € TTC, dans le cadre du premier semestre de la saison culturelle, le samedi 16 mars 2024.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget général de la collectivité pour l'exercice 2024.

143-2023 Achat d'un pupitre de discours pour les cérémonies et inaugurations

Vu la proposition de devis de la société « *Manutan Collectivités* », concernant l'achat d'un pupitre de conférence pour les diverses manifestations ou inaugurations pour un montant de 870.00€ HT.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société « *Manutan Collectivités* », – 13 Boulevard Ampère – CHAURAY – CS 90000 – 79074 NIORT Cedex 9, d'un montant de 870,00 € HT, pour l'achat de pupitre de conférence.

Le Président informe que cette dépense d'investissement est prévue au budget principal de la collectivité pour l'exercice 2023.

144-2023 ZAE l'Audacieuse - Mise à jour de la signalétique d'information

Considérant le besoin de mise à jour de la signalétique d'information implantée sur la zone d'activités économiques l'Audacieuse sur les parties nord et sud nécessitant 19 panneaux nommant les entreprises, montés sur un troisième mat et deux adhésifs matérialisant l'extension récente de la zone nord à poser sur chaque plan existant,

Vu la proposition de devis de la société « *SAR TELA DUNE* », concernant l'achat de 19 planches équipées de kits de fixations et d'un mat étoile et d'adhésifs en impression numérique pour un montant de 2 335,60 € HT soit 2 802,72 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société « *SARL TELA DUNE* », sise 4 chemin du cric à LOUPIAN – 34 140 d'un montant de 2 335,60 € HT soit 2 802,72 € TTC, pour la mise à jour de la signalétique d'information de la zone d'activités économiques L'Audacieuse nord et sud.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget général d'investissement de la collectivité, service 08, pour l'exercice 2023.

145-2023 Tarifs des séjours ski 2024

Vu la proposition de la commission 2 pour les séjours ski :

Le Président décide de valider pour les séjours ski

1 Séjour ski du 10 au 16/02/2024 pour les 12 à 17 ans dans les Alpes : 35 places-

1 séjour ski du 17 au 23/02/2024 pour les 7 à 11 ans dans les Hautes-Alpes:

42 places

De proposer ces séjours pour un montant de 630 € par jeune après prise en charge de 56 € par jeune domicilié sur le territoire des Avant-Monts

De proposer ces séjours pour un montant de 720 € pour les jeunes résidents hors du territoire des Avant-Monts

146-2023 Sonorisation et mise en place du spectacle « Le Grand Soir » samedi 25 novembre 2023.

Vu la proposition de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* », concernant la sonorisation et la mise en place du spectacle « Le Grand Soir », pour 1 représentation le samedi 25 novembre 2023, pour un tarif de 265,00 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* » – 41 Rue Charles Camichel– 34530 MONTAGNAC, d'un montant de 265,00 € TTC, dans le cadre de la sonorisation et la mise en place du spectacle « Le Grand Soir », le samedi 25 novembre 2023, à 21h, à la Maison du Peuple, à Laurens.

147-2023 Frais de reprographie dossier PLU MODIFIE MAGALAS

VU l'approbation de la modification simplifiée N° 1 du PLU de MAGALAS,

Vu la nécessité de procéder à la reprographie de 3 dossiers papier.

Vu le devis de la SARL REPRO RAPID en date du 20/11/2023 d'un montant de 901.51 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 20 novembre 2023 d'un montant de 901.51 € TTC.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Principal d'investissement de l'exercice 2023.

148-2023 Conception de la carte touristique 2024 – Régie Office du Tourisme

VU les travaux de la commission marketing de l'Office du tourisme en date du 28 Septembre et l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 8 Novembre 2023 pour la réalisation

en interne de supports de communication financés, en partie, par la vente d'encarts publicitaires,

Considérant la nécessité d'une création cartographique avec travaux d'illustration à positionner sur la maquette de la carte touristique recto verso et déclinée en version anglaise,

VU la consultation menée pour la création graphique d'une carte touristique avec travaux d'illustration déclinée en version anglaise et les trois propositions reçues,

VU la proposition de l'agence Nouvelles Expériences Touristiques pour un montant de 4 250 € HT soit 5 100 € TTC, offre la mieux-disante au regard de la proposition technique et de sa compatibilité avec les outils numériques,

Le Président DECIDE de valider le devis de l'agence Nouvelles Expériences Touristiques, NEST, SIRET 908 433 824 00020 - sise, 43, rue de la république 30 400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON d'un montant de 4 250 € HT soit 5 100 € TTC.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

149-2023 Adoption des tarifs des prestations – Régie Office du Tourisme

VU les travaux de la commission marketing de l'Office du tourisme en date du 28 Septembre et l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 8 Novembre 2023 pour faire évoluer les prestations de l'office du tourisme vers un meilleur service répondant aux besoins des partenaires,

Considérant la formule classique gratuite incluant la description sur le site internet et l'accès aux ateliers thématiques, la formule premium payante comprenant en plus la présence sur le magazine de destination, le dépôt des flyers, l'accompagnement personnalisé, la mise en avant sur les réseaux sociaux, la newsletter grand public, et les options en coproduction de vidéo promotionnelle individuelle ou de reportage photo par établissement,

Le Président DECIDE d'adopter le tarif de la formule PREMIUM à 50 € TTC

- Et 10 € TTC supplémentaires par activité (exemple : l'établissement propose hébergement + restauration)

Le Président DECIDE de fixer les tarifs de coproduction suivants :

- Vidéo commerciale : 300 € TTC
- Reportage photos : 200 € TTC

Le Président dit que cette recette de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

150-2023 Achat de manges debout pour la Communauté de Communes

VU la nécessité d'acquérir des manges debout pour la Communauté de Communes

VU le devis le mieux disant établi par la société PRODES sise 165 rue de la Bilière, 34660 COURNONSEC d'un montant de 1 120.00 € HT soit 1 344 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société PRODES sise 165 rue de la Bilière, 34660 COURNONSEC pour un montant de 1 120.00 € HT soit 1 344 € TTC,

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2023.

151-2023 Spectacle pour le Festival « Les Transversales » aux moulins de Faugères organisé par le service culturel de la Communauté de communes les Avant-Monts

Vu la proposition de la compagnie « *L'Art Osé* », concernant le spectacle « *Gloria, ma princesse intérieure* », pour 1 représentation le mercredi 17 juillet 2024, lors du Festival « Les Transversales » organisé par le service culturel de la Communauté de communes Les Avant-Monts pour un tarif de 1200 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la compagnie « *L'Art Osé* » – Domaine Savary de Beauregard – RD 613 – 34530 MONTAGNAC, d'un montant de 1200,00 € TTC, dans le cadre du Festival « Les Transversales », le Mercredi 17 juillet 2024.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget général de la collectivité pour l'exercice 2024.

152-2023 Achat de matériels de spectacle par le service culturel

VU la nécessité d'acquérir du matériel de spectacle (pieds de levage , cablage , flight case, sonorisation) visant à améliorer l'autonomie du service culturel et d'en remplacer certains

Vu la proposition de la société MA EVENTS sise 16, rue des fontaines 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS d'un montant de 3500 euros TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société MA EVENTS sise 16 rue des fontaines 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS – SIRET : 819 161 647 00014 d'un montant de 3500 euros TTC .

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget principal – section investissement de l'exercice 2023.

153-2023 Achat de matériels de spectacle par le service culturel

VU la nécessité d'acquérir du matériel de spectacle (passage de câbles et guide fil)visant à améliorer l'autonomie du service culturel et d'en remplacer certains

Vu la proposition de la société LR2S sise 40 , impasse des millepertuis 34740 VENDARGUES d'un montant de 1589,50 HT , soit 1956,60 euros TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société LR2S sise 40 impasse des millepertuis 34740 VENDARGUES – SIRET : 818 944 878 00037 d'un montant de 1956,60 euros TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget principal – section investissement de l'exercice 2023.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

